

CD31 REV 6

Compte rendu de la réunion du 8 Avril 2021

Objectifs de la réunion :

La réunion d'information qui s'est tenue en visio le 8 avril 2021 avait pour objectif de **présenter la stratégie cyclable du Département de la Haute-Garonne et la démarche Réseau Express Vélo (REV)** menée dans le cadre de cette stratégie.

Elle était l'occasion de présenter le **projet du futur Réseau Express Vélo entre Muret et Toulouse**, d'expliquer **l'état d'avancement du projet** et le **calendrier des études associé**.

Enfin, cette réunion avait pour dernier objectif de **relancer la démarche de concertation** débutée en aout 2019 en proposant de **recueillir les contributions des participants sur les critères à privilégier pour la conception de l'aménagement** du futur Réseau Express Vélo entre Muret et Toulouse.

Elle a également permis de présenter les prochaines étapes de la démarche de concertation proposée pour ce projet.

Introduction

Julien Klotz conseiller départemental en charge de la politique cyclable du Conseil départemental de la Haute-Garonne

La création des Réseaux Express Vélo (REV), réfléchi depuis le début de l'actuel mandat (2015 – 2021), s'est concrétisée en juin 2019 suite à la délibération sur le lancement de pistes cyclables dédiées au développement des déplacements du quotidien par les modes doux cyclables à l'échelle départementale.

L'enjeu du développement des Réseaux Express Vélo est de contribuer au report modal des usagers de l'automobile sur l'ensemble du territoire de compétences du Département.

Le **mode doux cyclable** apparait, pour les équipes du Département de la Haute-Garonne, comme une solution participant à la réduction des situations de congestion automobile rencontrées sur Toulouse et **ses environs**, à la réduction des épisodes d'émissions de gaz à effets de serre et comme une solution contribuant à la mise en œuvre des ambitions départementales de transition environnementale et d'amélioration de la santé et de la qualité de vie des usagers. Les modes doux cyclables présentent par ailleurs des avantages économiques, leur acquisition et utilisation s'avérant plus abordables que celles de véhicules motorisés.

Julien Klotz, rappelle ensuite le cadre politique global dans lequel s'inscrit la démarche de Réseaux Express Vélo, à savoir **la stratégie départementale cyclable, votée en Janvier 2021, qui s'articule autour de cinq axes**.

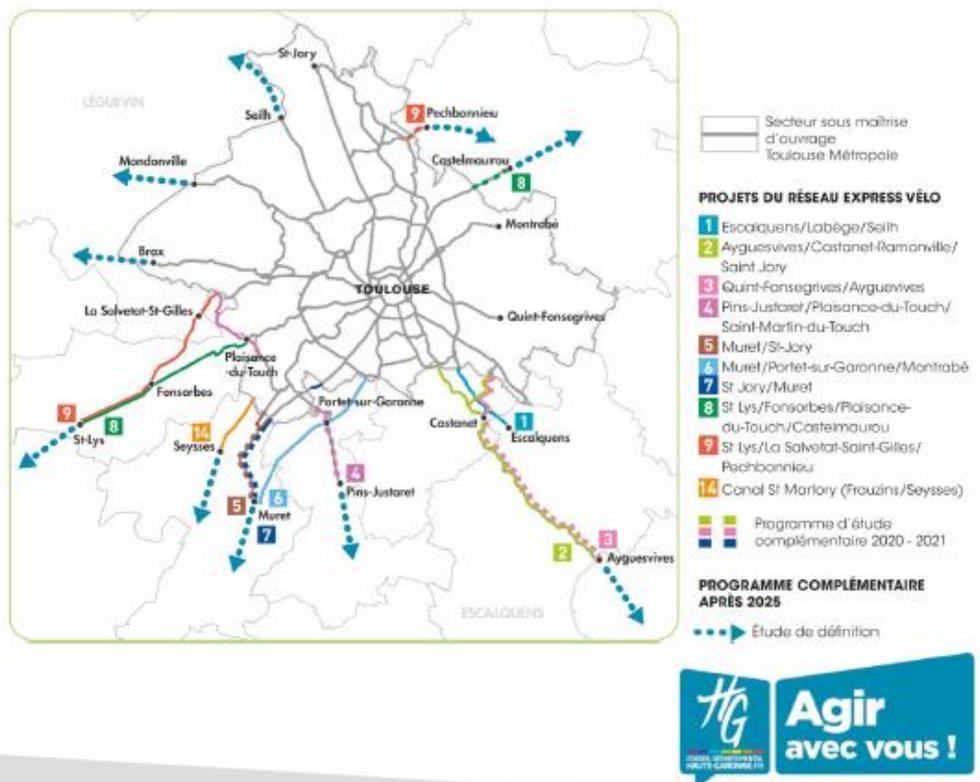
○ **Axe 1 – Développer le réseau cyclable du quotidien**

Le développement de Réseaux Express Vélo constitue le premier axe de la stratégie départementale cyclable.

Le Conseil Départemental s'appuie sur sa compétence d'aménageur des routes pour aménager et structurer des Réseaux Express Vélo permettant d'encourager les mobilités cyclables pour les déplacements du quotidien.

Le Département se fixe comme objectif de développer pour 2025, sept Réseaux Express Vélo autour de la Métropole de Toulouse (voir schéma ci dessous). Le Département alloue **53 millions d'euros** pour concrétiser les objectifs fixés pour ce premier axe stratégique.

En parallèle de l'aménagement de ces sept REV, le Département mène des études de faisabilité sur les territoires aujourd'hui non desservis par des routes ou réseaux cyclables pour poursuivre, à partir de 2025, le développement des mobilités cyclables et répondre aux sollicitations de différentes collectivités sur l'aménagement cyclable du territoire.



La démarche Réseau Express Vélo départementale

○ **Axe 2 – Consolider le réseau cyclable de tourisme et de loisirs.**

L'aménagement de voies vertes dédiées à la pratique du vélo de loisirs et de tourisme représente une activité historique du Conseil Départemental.

A ce jour, **218 km de pistes cyclables** dédiés à la pratique du vélo de loisirs et de tourisme ont été **réalisés à l'échelle départementale**, à l'exemple de la V81 – voie verte du Piémont Pyrénéen - la V83 – Parcours TransGaronna, en cours de finalisation – ou encore le Canal des Deux-Mers à vélo.

L'objectif pour le Département consiste à **poursuivre le développement de ces voies vertes** dédiées à la pratique du vélo de tourisme et de loisirs. Julien Klotz précise par ailleurs la volonté forte des équipes départementales et notamment du Comité Départemental du Tourisme **de faire du tourisme apaisé, la manière principale de voyager en Haute – Garonne.**

○ **Axe 3 – Soutenir le territoire cyclable partout en Haute – Garonne**

Par ce troisième axe, le **Conseil Départemental vise à articuler de manière la plus cohérente possible, les réseaux départementaux cyclables structurants (REV et voies vertes) avec les réseaux existants des collectivités traversées.**

Pour cela, le Département prévoit de **travailler en étroite collaboration avec les territoires** pour définir et structurer un maillage cyclable cohérent, permettant une desserte continue, lisible et adaptée aux besoins des usagers.

Pour développer et soutenir la structuration de ce maillage, le Département prévoit le versement de subventions auprès des territoires concernés.

Julien Klotz rappelle par ailleurs que l'utilisation de certaines voies vertes pour les déplacements du quotidien et inversement, rend cette coopération entre territoires essentielle pour assurer des accès sécurisés aux réseaux « du quotidien » et « de loisirs » structurants.

○ **Axe 4 - Promouvoir la pratique cycliste pour tous et toutes en Haute – Garonne**

Au-delà du développement d'un réseau adapté pour les cyclistes d'aujourd'hui, le Département se donne également comme **objectif d'inciter et d'offrir la possibilité à tous et toutes de devenir cycliste.**

Pour cela, le Département souhaite dans un premier temps **écouter et recueillir les difficultés que peuvent rencontrer certains publics face à la pratique cycliste** (en termes d'égalité femmes – hommes, de mobilité cyclable pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation d'inactivité ou d'insertion professionnelle, les jeunes...).

L'identification de ces difficultés permettra, dans un second temps, de développer et proposer des infrastructures et des services associés (abris, parkings sécurisés, éclairages...) adaptés aux usages de chacun et chacune, rassurants et convaincants pour l'utilisation des modes doux cyclables.

Le Département vise, à termes, le doublement de la part modale cyclable sur son territoire de compétences.

○ **Axe 5 – Dialogue citoyen**

Poursuivant une démarche de co-construction des politiques départementales avec les usagers, le Département souhaite alimenter sa stratégie cyclable sur la base de dialogues citoyens, permettant de recueillir **leurs attentes, leurs besoins et leurs usages.**

La présente réunion publique de ce 8 avril s'inscrit dans ces démarches de dialogues citoyens. La réunion du jour vient compléter et poursuivre les premières démarches de concertation initiées dès 2019 pour la structuration des Réseaux Express Vélo.

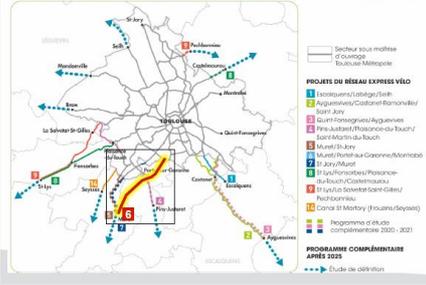
En complément **de ces temps de dialogues citoyens locaux** vis-à-vis de la création et de la structuration des sept REV départementaux, le Conseil Départemental a initié **un Comité Vélo, seconde instance de concertation et contribution de ce cinquième axe stratégique. Ce Comité Vélo, plus restreint, est composé de représentants des associations des modes doux du Département**, et vise à alimenter les orientations stratégiques cyclables départementales.

Julien Klotz termine la présentation de la stratégie départementale en précisant que la vocation du **Réseau Express Vélo n'est pas de remplacer le réseau cyclable existant, mais bien de le compléter** grâce à des itinéraires cyclables à haut niveau de service, facilitant l'usage du vélo pour les déplacements du quotidiens (y compris sur de longues distances).

Présentation du projet de Réseau Express Vélo n°6 entre Muret et Toulouse

Didier DUBRANA (Direction des Transports du Conseil départemental de la Haute Garonne)

Didier Dubrana présente ensuite l'historique et les points d'avancement du projet REV 6 entre Muret et Toulouse.

REV Muret – Toulouse – Historique	REV Muret – Toulouse – Le projet	REV Muret – Toulouse – Le projet
<ul style="list-style-type: none">➢ Etudes d'opportunité et de faisabilité menées en 2019➢ Itinéraire commun avec un projet de Ligne Express Bus (LEX) Projet Tisséo Collectivités - Maîtrise d'ouvrage déléguée au Muretain Agglo➢ Concertation préalable groupée REV-LEX aout-sept.2019<ul style="list-style-type: none">• Une forte adhésion du public au projet (98 % d'avis favorables) et à la démarche de concertation (importance de consulter public / associations)• Des enjeux soulignés par les participants : Importance d'un itinéraire direct, sécurisé et séparé des autres usagers Equipements, jalonnement et services associés Connexion avec des itinéraires transversaux• Un fuseau retenu le long de la RD817 et RD120 commun avec le projet LEX		<ul style="list-style-type: none">➢ Une intercommunalité Le Muretain Agglomération➢ Trois communes traversées Muret, Roques, Portet/Garonne➢ Longueur : 10,5 km➢ Raccordements : Au nord : à la piste bidirectionnelle aménagée en lien avec le Linéo 5 Au sud : à la piste bidirectionnelle Av. de l'Europe à Muret➢ 2 séquences sur l'itinéraire

Les études d'opportunité et de faisabilité pour le Réseau Express Vélo 6 entre Muret et Toulouse ont été menées en 2019. Ces études se sont réalisées en collaboration avec les équipes de Tisséo Collectivités en raison d'un projet de Ligne Express Bus envisagé sur ce même fuseau retenu pour le REV6 Muret-Toulouse, le long de la RD817 et de la RD120. (Nb. Tisséo Collectivité a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette Ligne Express Bus au Muretain Agglo).

En raison de cet itinéraire commun, le Conseil Départemental et Tisséo Collectivités ont jugé opportun de proposer une concertation commune pour ces deux projets de Réseau Express Vélo et de Ligne Express Bus. La concertation préalable s'est tenue aux mois d'aout et de septembre 2019.

Didier Dubrana restitue les attentes exprimées au cours de cette première phase de concertation préalable.

- Réaliser un itinéraire direct, sécurisé et séparé des autres usagers ;
- Prévoir des équipements, jalonnements et des services associés à la pratique du vélo sur cet itinéraire ;
- Veiller à la connexion de l'itinéraire du futur REV avec les itinéraires transversaux et des territoires traversés.

Depuis 2019, la stratégie départementale cyclable s'est consolidée, confirmant et soutenant par son premier axe, le développement de ce projet de REV. Le Conseil Départemental a également organisé une consultation afin de sélectionner le bureau d'études qui accompagnera les équipes sur 3 ans pour la création de ce REV.

Le Projet REV 6 Muret-Toulouse concerne l'intercommunalité du Muretain Agglo, traverse trois communes (Muret, Roques, Portet sur Garonne) et s'étend sur 10,5 km.

(Pour rappel, 53 km de REV sous maîtrise d'ouvrage du Département sont prévus sur l'ensemble du Département à l'horizon 2025)

Au niveau des raccordements aux réseaux secondaires cyclables existants :

- Au Nord : ce REV sera connecté à la piste bidirectionnelle aménagée en lien avec le Linéo 5
- Au Sud : Ce REV sera connecté à la piste bidirectionnelle Avenue de l'Europe de la commune de Muret. Les travaux sont actuellement en cours de démarrage pour ce point de raccordement Sud.

1. Agglomération de Portet-sur-Garonne :
 Aménagement conjoint, parallèle à un projet de requalification urbaine de la route d'Espagne (RD120) initié par la commune de Portet-sur-Garonne

2. Muret, Roques, entrée de Portet-sur-Garonne :
 Aménagement sous maîtrise d'ouvrage unique CD31

1. Agglomération de Portet-sur-Garonne
 REV en lien avec la requalification de la route d'Espag

- Longueur : 3,3 km
- Etudes : Marché en cours d'attribution
- Détails du projet :

- Plusieurs composantes : urbaine, paysagère, voirie, mode doux
 → les missions de MOE intègrent les études du REV
- Concertation initiée par la commune sur le projet urbain
 → Réunion publique et ateliers participatifs en 2019.
 Cette démarche sera répétée à l'avancée du projet.

2. Muret, Roques, entrée Portet-sur-Garonne
 REV sous Maitrise d'ouvrage unique CD31

- Longueur : 7,2 km
- Etudes : Marché notifié en jan. 21 au B.E. EGIS
- Déroulement du projet

Timeline: 2019 (Réunion publique), 2020 (Etudes d'opportunité), 2021 (Etudes techniques, Réunion publique), 2022 (Automaatisme du projet, Procédures administratives), 2023 (Lancement des travaux), 2024 (Mise en service), 2025.

La création de l'itinéraire du REV 6 Toulouse – Muret se fera en deux séquences.

1ere séquence : L'aménagement de 3.3 km du REV avec l'Agglomération de Portet sur Garonne

- **L'aménagement « Nord » du REV 6 s'inscrit dans un projet global de renouvellement urbain sur la Route d'Espagne à Portet sur Garonne.** Les études sur l'aménagement du REV seront intégrées dans les missions du maître d'œuvre que l'agglomération est actuellement en train de recruter pour réfléchir aux différentes composantes de son projet de renouvellement urbain.
- **Le REV 6 a déjà fait l'objet de concertation en 2019** par la commune de Portet, au cours d'une réunion publique et d'ateliers participatifs à propos du projet urbain sur la route d'Espagne
- **Cette démarche de concertation sera répétée par la commune** selon l'avancée du projet.

(NB : Le Conseil Départemental sera partenaire pour la suite des concertations, en sa qualité de maître d'ouvrage pour le REV)

2eme séquence : L'aménagement de 7,2 km à maîtrise d'ouvrage unique du Conseil Départemental sur les communes de Muret, Roques et l'entrée Portet sur Garonne

- Le bureau d'étude EGIS a été notifié en janvier 2021 pour la réalisation de ce tronçon de 7.2km du REV 6 Muret – Toulouse. Il accompagnera la réalisation du REV sur 3 ans.
- **La démarche de concertation qui s'ouvre vient compléter les études techniques et la première réunion publique de 2019.** Les contributions viendront compléter les études techniques et environnementales qui seront présentées aux Autorités environnementales et soumises aux procédures administratives permettant de valider et lancer les travaux du REV 6.
- *NB : Bien que le projet s'organise en deux séquences et sous des maîtrises d'ouvrages institutionnelles différentes, le maire de Portet, Thierry Suaud précise brièvement en fin de réunion que la volonté, les enjeux et la méthode de concertation et de participation citoyenne restent les mêmes pour ces deux séquences du REV. Les deux réunions de concertation générale et d'ateliers thématiques débutées en 2019 seront poursuivies en ce qui concerne la séquence de Portet. Des informations seront communiquées ultérieurement par la commune de Portet.*

Présentation des prochaines étapes du projet : le déroulement des études techniques et environnementales du REV 6 Toulouse – Muret

Camille EYCHENNE et Nicolas STCHEPINSKY (Bureau d'étude EGIS retenue en janvier 2021 par le Conseil Départemental pour le développement du REV 6)

Présentation de l'équipe retenue pour la maîtrise d'œuvre du REV 6 Muret – Toulouse.

Le bureau d'étude d'ingénierie EGIS est spécialisé dans la maîtrise d'œuvre de projets de territoire notamment d'aménagements, de transports et d'environnement. La partie de l'équipe d'EGIS basée à Toulouse sera en charge du projet du REV 6. Les équipes d'EGIS seront appuyées par les équipes de Campardou Conseil pour la communication, la concertation et la création de documents supports.

Les équipes d'EGIS présentent ensuite le calendrier prévisionnel du projet pour les trois années à venir (2021 – 2024), organisé comme suit :

- **Phase 1 - Février – Mars 2021** : Réalisation par les équipes d'EGIS du bilan des études et concertations jusqu'alors menées vis-à-vis du projet de REV.
- **Phase 2 - Février 2021 à Février 2022** : Etat initial environnemental : analyse de l'environnement et de l'impact du projet sur ce dernier par les écologues d'EGIS. Cette phase dure 1 an afin d'analyser l'environnement et les impacts aux différentes saisons.
- **Phase 3- Avril – Novembre 2021** : Etudes préalables afin d'identifier différents « profils d'implantation » du REV par rapport notamment à la RD817. Ces études seront menées de concert avec les différents temps de concertation (phase 4)
- **Phase 4 – Mars – Novembre 2021** : Concertation pour garantir les contributions des citoyens, que le Conseil Départemental souhaite « acteurs et parties prenantes de la réalisation du REV ». Ces contributions alimenteront notamment les études préalables sur les profils d'implantation du REV.

⇒ **L'objectif est d'aboutir fin 2021 à des propositions d'aménagements pour le REV6 sur le secteur** (à savoir la séquence 2 de l'aménagement du REV 6, sous maîtrise d'ouvrage départementale).

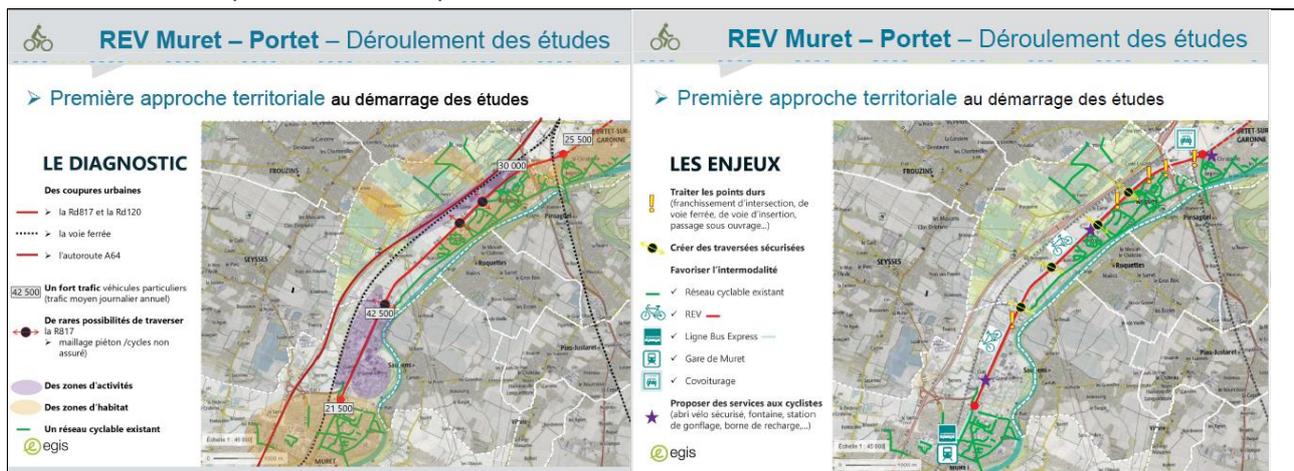
- **Phase 5 - Décembre 2021 – Mars 2022** : Avant – projet. Etudes techniques plus détaillées (nivellements, hauteur de côtes etc.) des propositions d'aménagements retenues.
- **Phase 6 – Janvier – Mars 2022** – Cas par cas. Etudes règlementaires auxquelles le projet sera soumis.
- Une phase déclaration d'utilité publique (DUP) peut être envisagée dès 2022 en fonction du projet qui sera retenu. La DUP déterminera les étapes nécessaires à l'avancement et validation du projet final.

⇒ **L'objectif étant d'aboutir au lancement des travaux du REV 6 Muret-Toulouse en 2024, en vue d'une mise en service de l'infrastructure en 2025.**

La présentation de ce calendrier précise les différentes étapes et le temps long (études techniques et analyses règlementaires) auxquels sont soumis les projets d'aménagements de cette ampleur.

REV Muret – Portet – Déroulement des études												
➤ Missions confiées et calendrier prévisionnel												
	2021				2022				2023			
	Tri. 1	Tri. 2	Tri. 3	Tri. 4	Tri. 1	Tri. 2	Tri. 3	Tri. 4	Tri. 1	Tri. 2	Tri. 3	Tri. 4
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1-Bilan												
2-Etat initial environnemental												
3-Etudes préalables												
4-Concertation												
5-Avant-Projet												
6-Cas par cas												
7-Projet												
8-DUP												

Camille Eychenne d'EGIS poursuit avec la présentation d'un premier diagnostic, réalisé à partir des premiers éléments transmis par le Conseil Départemental.



Ce premier diagnostic permet de constater que la RD817 (qui rejoint la RD120) représente une coupure urbaine réelle et franche, impossible à franchir notamment pour un piéton ou un cycliste.

Deux coupures supplémentaires viennent s'ajouter à la RD817:

- La voie ferrée
- L'autoroute A64

Les trois communes traversées (Muret, Roques et Portet) se sont organisées autour de ces coupures urbaines avec des zones d'habitat d'une part et des zones d'activités d'autre part.

Enfin, le diagnostic permet d'identifier :

- un trafic important sur la RD817 à hauteur de 42 500 véhicules jour, pour les deux sens de circulation confondus, au point le plus fréquenté entre Roques et Muret.
- De faibles opportunités de traversées sécurisées sur cet axe RD817, en particulier pour des déplacements cyclistes ou piétons.
- Deux solutions de franchissement uniquement : au niveau du giratoire de Portet ou de l'ouvrage de franchissement de Muret, toutes deux peu adaptées aux franchissements cycles et piétons.

Sur la base du diagnostic précédemment présenté, l'équipe d'EGIS a dressé une carte des enjeux auxquels le REV 6 Muret – Toulouse devra répondre.

1° Traiter les points durs qui seront traversés par le REV (ouvrages d'art, voie ferrée, voies d'insertion menant à la voie rapide...) en sécurisant l'itinéraire et privilégiant la priorité aux usagers, notamment cyclistes, de l'itinéraire du REV.

2° Multiplier les traversées sécurisées pour donner la possibilité de rejoindre les différentes composantes des communes traversées.

3° Favoriser l'intermodalité sur l'itinéraire pour encourager l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail. Pour cela, il conviendra de réfléchir au maillage du territoire pour connecter l'itinéraire aux différentes gares, lignes de bus ou encore aires de covoiturage à venir sur les trois communes traversées.

4° Développer des services vélos le long de cet itinéraire (fontaines, abris sécurisés, station de gonflage, recharge Vélo à Assistance Electrique, ...).

Dans le cadre de la démarche de concertation prévue jusqu'en Novembre 2021, les équipes prévoient d'inviter et d'associer les citoyens et futurs usagers pour :

- compléter et alimenter les différents enjeux identifiés
- identifier et localiser les différents services qu'ils souhaiteraient retrouver sur cet itinéraire.

Présentation de la démarche de concertation pour l'élaboration des Réseaux Express Vélo

Laurent MERCE (Direction des Transports du Conseil Départemental de la Haute-Garonne)

L'intervention de Laurent MERCE permet de rappeler la démarche de concertation départementale engagée depuis quelques années dans laquelle la structuration des REV s'inscrit.

Le Conseil Départemental souhaite associer les citoyens dans l'élaboration de ses politiques et de ses aménagements. En ce qui concerne l'élaboration des REV, le Conseil Départemental propose différents cycles de concertation, qui reposent sur l'organisation d'ateliers de travail menés autour de différentes thématiques.

- Identification des enjeux pour le REV ;
- Analyse des différents tracés / profils d'implantation envisagés pour le REV ;
- Traitement des intersections
- Traitement de l'intermodalité (connexions entre le futur REV et les réseaux de mobilité existants)
- Identification et localisation des équipements, services associés
- ...

Ces ateliers de travail permettent de produire et de recueillir différents éléments qui viendront alimenter et enrichir les études techniques menées en l'occurrence, pour le REV6, par le bureau d'étude EGIS. Laurent Merce précise que les différentes thématiques proposées pour les ateliers de travail ont été pressenties sur la base des retours d'expériences des concertations jusqu'ici menées dans le cadre d'autres REV Départementaux.

Le Conseil Départemental s'engage à analyser finement les différentes contributions qui seront recueillies au cours de ces ateliers et à réfléchir au mieux à leur traduction / transposition afin de proposer un projet le plus adapté possible aux besoins et attentes des usagers.

Laurent Merce ajoute que les différentes démarches de concertation menées dans le cadre des six autres REV départementaux envisagés pour 2025 ont permis de recueillir différentes préconisations en termes de vitesse de référence des REV, rayons de courbure ou encore de types d'insertions qui seront présentées au cours des ateliers de travail ultérieurs.

En ce qui concerne le REV 6 entre Muret et Toulouse, le Conseil Départemental envisage deux temps de Dialogue Citoyen :

- Fin mai 2021
- Automne 2021

Le travail contributif proposé dans le cadre de cette réunion du 8 avril amorce le recueil des contributions en invitant dès aujourd'hui les participants à partager les critères qu'ils souhaitent privilégier pour la création de l'itinéraire du REV 6 entre Muret et Toulouse.

Echanges

Avant le lancement du temps contributif, les équipes départementales et leurs prestataires proposent une séquence de réponses aux questions posées via le chat en réactions aux différentes présentations.

- **Remarque de Claire Frémeaux via le chat** : *Je souhaite me rendre de Portet à la zone Ranguel / Ramonville, en vélo. Quel prolongement à la ligne de vélo côté Toulouse (pour traverser la Garonne) ?*
 - o **Réponse de Céline Porhel (Antenne 2P2R Portet) via le chat** : *Bientôt : le téléphérique et sinon il faut traverser au niveau du Casino Barrière je crois... je vous conseille l'application GeoVelo notamment ...*
 - o **Réponse de Florence Saint-Paul, (Directrice des Transports du Conseil Départemental de la Haute Garonne)** : *Sur le tracé qui est indiqué, il n'y a, à ce jour pas d'éléments de réponse pour Mme Frémeaux. Pour rappel, le Conseil Départemental n'a pas de*

compétence voirie dès lors qu'on sort du territoire de la commune de Portet pour entrer sur la ville de Toulouse. Julien Klotz a présenté en début de réunion la carte et le schéma d'ensemble des REV sur laquelle toute la partie grisée est sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole. Des comités de coordination sont actuellement mis en place entre le Conseil Départemental et Toulouse Métropole pour s'assurer d'une liaison et d'une arrivée du REV 6 sur la route d'Espagne, mais à ce stade, il n'est pas possible de donner une réponse. Le Conseil Départemental n'a aujourd'hui pas d'informations sur les études qui sont en cours à l'intérieur du territoire de Toulouse Métropole.

- **Remarque de Céline Porhel (Antenne 2P2R Portet) :** *Les documents produits par 2P2R dans le cadre du travail sur le Schéma Directeur Cyclable de la CAM ont-ils déjà été pris en compte par EGIS ? Faut il renvoyer tous les documents et à qui ?*
 - o **Réponse de Camille EYCHENNE (EGIS) :** Nous avons eu de la part du Muretain Agglo la carte du Schéma Directeur Cyclable, qui doit être l'aboutissement de ces réflexions là ; pour autant, tous autres éléments peuvent être adressés à l'adresse suivante pour être pris en compte : rev.muret-portet@cd31.fr

- **Remarque de Céline Porhel (Antenne 2P2R Portet) :** *Les points négociables et non négociables ont-ils déjà été identifiés ? Par exemple : Pas de réduction du nombre de voies de voitures ?*
 - o **Réponse de Florence Saint Paul (Directrice des Transport du Conseil Départemental de la Haute-Garonne) :** Il n'y a pas pour l'instant de réduction. Le Conseil Départemental travaille aujourd'hui sur une Route Express Vélo et non pas sur l'aménagement de la route départementale en raison de l'autre projet mené en parallèle sur cette même route départementale, à savoir la Ligne Express Bus, sous maîtrise d'ouvrage Tisséo, récemment déléguée au Muretain Agglo, comme présenté par Mr Dubruna au cours du rappel de l'historique du projet. Un comité technique a été mis en place pour assurer le dialogue entre le Conseil Départemental et Tisséo et veiller à la gestion des points durs.
 - o **Complément de Laurent Delrue, (Directeur Général délégué aux Services opérationnels du Conseil Départemental de la Haute Garonne) :** Le Conseil Départemental coopère avec les équipes de Toulouse Métropole sur les deux parties du Réseau Express Vélo mais également avec les équipes du Muretain Agglo sur la complémentarité des schémas. Le Conseil Départemental et le Muretain Agglo élaborent ensemble un schéma commun avec des grandes dorsales, organisées par le Conseil Départemental, qui vont constituer le Réseau Express Vélo, auxquelles viendront se greffer le réseau hiérarchisé, piloté et déjà bien avancé par les équipes du Muretain. Autre complément : le Conseil Départemental a entamé une démarche spécifique de concertation auprès des associations représentatives des usagers du vélo à l'instar de 2P2R. La situation sanitaire a momentanément perturbé le rythme des rencontres mais le Conseil Départemental veille à recueillir leurs avis et leurs ressources pour alimenter les équipes d'EGIS retenues pour appuyer le Conseil Départemental pour la mise en œuvre de ce projet de REV 6.

Temps contributif : les critères d'usages à prendre en compte pour le REV 6 Muret – Toulouse

Au-delà des critères « historiques » des projets de Réseaux Express Vélo (techniques, environnementaux), le Conseil Départemental et ses équipes souhaitent recueillir les critères d'usages qui contribueront à l'utilité de l'infrastructure proposée.

Cinq grands principes en termes de critères d'usages ressortent des contributions recueillies dans le cadre de précédentes démarches de concertation menées sur d'autres REV départementaux :

- La sécurité des cyclistes
- La continuité du parcours
- La connexion/ desserte avec les pôles urbains et les transports en commun
- Le confort d'utilisation
- La lisibilité du tracé

NB : Ces cinq grands principes ont été élaborés à partir des contributions d'usagers cyclistes aguerris mais également non aguerris voire peu familiers avec la pratique du vélo.

Ces cinq angles varient et sont à adapter selon les contextes locaux et territoriaux dans lequel s'inséreront les REV. La déclinaison et le traitement de ces cinq angles peuvent être différents pour chaque REV voire portions de REV.

Pour ce temps contributif, les participants sont invités à utiliser un outil collaboratif en ligne Klaxoon, permettant de générer des post it virtuels autour de deux questions :

- Comment ces critères se traduisent ils sur le territoire ?
- Quels points de vigilance spécifiques ?

Les participants sont également invités à compléter une carte collaborative du projet du REV 6, qui reprend les cartes « Diagnostic » et « Enjeux » générées par les équipes d'EGIS, présentées au cours de la réunion. La carte est accessible à l'adresse suivante : <https://app.klaxoon.com/join/Z4AP6CJ>

L'objectif du travail contributif proposé autour de ces cartes collaboratives est **d'alimenter le travail de diagnostic et d'identification des enjeux en s'appuyant sur l'expertise d'usages des participants, qu'ils soient ou non familiers avec la pratique du mode doux cyclable.**

⇒ Pour cela, les participants sont invités à indiquer voire à localiser directement sur ces cartes les points d'intérêts particuliers et les points « noirs » sur le fuseau retenu pour le REV 6 Muret-Toulouse

Exemple de points d'intérêts sur le fuseau de l'étude

- Sites à desservir
- Pôles générateurs de flux modes doux
- Points d'interconnexion (entrées/sorties)
- Aménagements, équipements
- Autres...

Exemple de points noirs et enjeux particuliers

- Contraintes liées au terrain, à la topographie du fuseau
- Points durs : intersections, franchissements
- Risque de conflits entre usagers
- Autres...

⇒ **Cette carte collaborative en ligne sera accessible jusqu'au 3 Mai 2021 pour permettre à chacun de contribuer.** Les résultats seront intégrés aux études comme « contributions citoyennes », sources supplémentaires de connaissance.

Camille Eychenne du bureau d'études EGIS précise les retours que les équipes techniques d'EGIS souhaiteraient recueillir de la part des usagers via cette carte collaborative en ligne pour conduire au mieux leurs études :

- Les attentes des usagers qui connaissent et arpentent ce territoire de projet
- Les lieux où il serait nécessaire de pouvoir traverser la RD817
- Les lieux où il serait intéressant de créer des connexions vers le REV
- Les points durs de l'itinéraire qui auraient pu ne pas être repérés.
- Les services que les usagers souhaiteraient retrouver sur cet itinéraire et leur emplacement

NB : Plus les post-it et propositions sont détaillées, plus il sera aisé pour les équipes de prendre ces contributions en compte.

- **Commentaire de Isabelle Avrillaud, Mairie de PINSAGUEL via le chat:** *La piste REV est-elle prévue toute proche de la Ligne Express Bus ou de la route ? sachant toutes les nuisances qu'apportent les véhicules pour pratiquer le vélo (sonores, olfactives, visuelles...) et la difficulté de circuler aujourd'hui sur cette route en voiture, je m'interroge sur la faisabilité du développement d'une piste cyclable confortable...*
- **Remarque de Frederic Deligeon 2P2R Muret via le chat :** *Associez-vous aussi 2P2R Muret à la concertation ?*
 - o **Réponse de Julien Klotz :** Bien sur, ainsi que toute personne qui souhaite contribuer est la bienvenue et sera associée.
- **Commentaire de p.d Desourtheau via le chat :** *il faut faire quelque chose de similaire a ce qui a été fait à BALMA - sortie 17 vers Quint à savoir une voie centrale bus à feux, deux voies voiture aller et retour, pistes cyclables sur le côté, il y a la place.*
 - o **Réponse de Florence St Paul (Directrice des Transports du Conseil Départemental de la Haute-Garonne):** S'il s'agit des transports collectifs en site propre, nous visualisons tout à fait l'exemple proposé. Cette question sera par ailleurs à poser au cours des prochains ateliers de travail, le projet de REV Muret Toulouse se réalisant en parallèle d'un projet de voie pour le passage de bus. Les deux projets vont se réfléchir ensemble : le partage de la voie entre les cyclistes et les bus dans le cadre d'un itinéraire entre Toulouse et Muret est une vraie question. Aujourd'hui le Conseil Départemental n'a pas de réponses précises à apporter, néanmoins ce sujet sera à aborder en cours d'atelier, à propos notamment de l'enjeu de la sécurité.
 - o **Réponse de Laurent Mercé (Chef de projet REV) :** En ce qui concerne cette proposition d'aménagement sur la route vers Quint-Fonsegrives, la piste cyclable évoquée est aménagée de mémoire sur le trottoir. Au regard des standards départementaux fixés pour la conception des REV, les aménagements proposés seront plus qualitatifs avec notamment moins d'intersections et de coupures. En effet l'aménagement présenté vers Quint Fonsegrives est jonché de plusieurs accès vers des commerces entraînant davantage de conflits potentiels entre les personnes et les véhicules fréquentant ces commerces et les cycles qui circulent sur le trottoir. Les aménagements a priori prévus pour les Réseaux Express Vélo départementaux seront plus sécurisés et plus isolés pour les cyclistes.
- **Remarques de Céline PORHEL:** *Le nœud du problème est le pont de IKEA : on avait déjà vu des plans indiquant qu'on ne peut pas avoir BUS + VELO + VOITURES donc il faut : traiter les 2 projets ensemble et commencer par traiter ce point dur en premier*
- **Remarque de Pierre F. :** *Pourquoi suivre les grands axes (D117) plutôt que prendre le long de la Garonne ? Plus calme, plus agréable, plus sécurisant, ...*
- **Remarque de Claire Frémeaux:** *Pourquoi ne pas envisager la voie cyclable côté Garonne plutôt que côté route ?*

- **Remarque de Céline PORHEL** : *L'objectif du REV n'est pas du vélo « loisir » mais du vélo permettant un report modal de la voiture vers le vélo. Les 2 peuvent co-exister : un itinéraire direct et efficace et un itinéraire plaisir. Là il s'agit de trouver un itinéraire efficace en temps et sécurisé.*

- **Remarque de Pierre F.** : *On pourrait lier les deux : loisir et report modal*

- o **Réponse de Laurent Delrue (Directeur Général délégué aux Services opérationnels du Conseil Départemental)** : Les différentes remarques et interrogations qui convergent autour du choix d'itinéraires sont extrêmement importantes et représentent la clé du sujet du Réseau Express Vélo. Le Département, Tisseo et l'Agglomération toulousaine entrent aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle d'une prise de décision collective en termes d'aménagements cyclables. Les acteurs arrivent pour la première fois, à réfléchir à une vision globale d'aménagement du territoire, avec un réseau maillé de vélo qui permet aux usagers de faire un véritable report modal.

L'enjeu de la réunion de ce soir et des contributions futures pour les REV, est de réfléchir collectivement aux moyens permettant de favoriser ce report modal. Pour cela, le Conseil Départemental et ses partenaires d'EGIS se fixent des critères de qualités et de fortes contraintes pour favoriser l'accessibilité de la pratique cyclable pour tous, la lisibilité du tracé et la vitesse sur ce dernier afin de garantir aux usagers un temps de transport adéquat.

Ces critères expliquent le refus d'un passage sur la Garonne pour le REV : les différentes rencontres usagers et phases de concertation citoyenne antérieures, ont fait ressortir que des passages le long de la Garonne ou encore du Canal du Midi, notamment au niveau du SICOVAL, ne répondent pas aux usages des personnes rencontrées qui emprunteraient les REV. Ces cheminements, plus bucoliques, sont plus éloignés des axes structurants, moins éclairés et moins rassurants pour les cyclistes par rapport à des cheminements le long des axes routiers.

Les différents projets du Conseil Départemental passant le long de la Garonne, notamment l'itinéraire TransGaronna, ont ainsi, plutôt une vocation de loisirs ou touristiques en raison de leurs caractéristiques. Il n'est évidemment pas impossible d'emprunter ces itinéraires pour des trajets quotidiens, mais ils ne représentent pas sa vocation première.

Pour la REV 6, le parti pris est de conserver la RD existante sur laquelle est envisagé le projet d'insertion d'une Ligne express Bus Tisseo. Le Réseau Express Vélo quant à lui, sera déployé à côté de la RD, avec des qualités de services différentes (largeur définie, type de revêtement définis, des règles d'accès définis...). Le Conseil Départemental justifie ce choix d'un itinéraire longeant la RD et non la Garonne pour le REV 6 afin d'assurer la vitesse d'usage attendue pour le Réseau Express Vélo.

Ce projet et cet itinéraire de REV sont par contre évolutifs : le Conseil Départemental souhaite les adapter en fonction du vécu des usagers, d'où l'importance de la phase de concertation qui s'ouvre pour le REV 6 aujourd'hui. Le Conseil Départemental et ses prestataires feront des propositions initiales qui auront vocation à être discutées et amendées avec les usagers. En l'occurrence, les enjeux sont forts en termes d'insertion et de sorties sur le fuseau envisagé pour le REV 6, comme en témoigne le passage du site Ikea, représentatif du site contraint sur lequel est envisagé le tracé du REV 6 Muret – Toulouse.

NB : Le Département distingue sur ses cartographies les itinéraires de loisirs, les Réseaux Express Vélo et les réseaux plus secondaires des communes et intercommunalités.

- **Remarque de Emmanuel GAMBET** : *Puisqu'on parle de report modal, quelles sont les prévisions de trafic sur la ligne express bus, l'évolution des trafics routiers ?*

- **Réponse de Nicolas STCHEPINSKY d'EGIS** : Les analyses et prévisions de trafic sur la ligne Express Bus seront étudiées dans le cadre des études qui seront lancés par Tisséo et l'Agglomération du Muretain, maîtres d'ouvrages pour cette Ligne Express Bus. Les prévisions trafic en revanche ne seront pas étudiées dans le cadre du REV qui n'impacte pas directement sur la circulation et le trafic par son aménagement.

Conclusion

Laurent Merce, Direction des routes du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Julien Klotz, Conseiller départemental en charge de la politique cyclable du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Laurent Merce remercie les participants pour ce temps ayant permis d'engager des échanges et des contributions sur le projet de REV 6 entre Muret et Toulouse. Il remercie également les communes et communautés de communes concernées par le projet de REV 6 qui accompagnent le Département dans le suivi de ce projet et ont relayé l'information et l'inscription à la présente réunion.

Laurent Merce donne ensuite rendez vous aux participants pour les prochaines étapes de concertations :

- 1^{er} rendez-vous : fin Mai 2021 pour aborder les possibilités d'insertion du REV dans le fuseau le long de la RD817. Cet atelier permettra de discuter avec les usagers des enjeux, des avantages et inconvénients des propositions d'insertions dans le but d'alimenter les réflexions du bureau d'étude EGIS et d'aboutir sur la meilleure des solutions.
- 2^{ème} rendez vous : Automne 2021 pour des ateliers collaboratifs thématiques, dont les thèmes et dates seront définis ultérieurement, au regard des contributions recueillies jusqu'à la fin du mois de mai. Les thématiques pourront concerner les franchissements, localisation des insertions, les équipements ou encore l'éclairage. (liste non exhaustive)

NB : Ces propositions de dates pourront évoluer au regard de l'évolution éventuelle des échéances électorales. Néanmoins, Laurent Merce confirme que la volonté d'un développement des REV en concertation étroite avec les usagers ne sera pas remise en cause. Les équipes espèrent également la tenue des futurs ateliers de travail en présentiel si le contexte sanitaire le permet.

Julien Klotz clôture la séance en remerciant les participants pour leurs contributions du jour et invite ces derniers à poursuivre ces échanges au cours des rendez-vous à venir.

Fin de la réunion à 19h40.

Pour continuer à contribuer...

En attendant la prochaine étape de concertation, les participants et usagers sont invités à contribuer jusqu'au **3 mai 2021** aux cartes collaboratives de « Diagnostic » et d' « Enjeux » à l'adresse suivante :

<https://app.klaxoon.com/join/Z4AP6CJ>

Une adresse mail est également mise à disposition pour toute question, information ou contribution sur le projet : rev.muret-portet@cd31.fr